

HORAIRE ÉTÉ 2020

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
EEC202				MÉTHODES ET ESTIMATION DES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES DU BÂTIMENT			
	01	Ven	13:30 - 21:30	C			
		Sam	09:00 - 17:30	C			
		08 mai 2020					
		09 mai 2020					
		22 mai 2020					
		23 mai 2020					
		05 juin 2020					
		06 juin 2020					
		19 juin 2020					
		20 juin 2020					
		Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 21 mai 2020 / 04 juin 2020					
GCI350				ESTIMATION ET SOUMISSIONS			GCI105
	01	Ven	13:30 - 21:30	C	A-1560	S. Turcotte	
		Sam	09:00 - 17:30	C	A-1560		
		08 mai 2020					
		09 mai 2020					
		22 mai 2020					
		23 mai 2020					
		05 juin 2020					
		06 juin 2020					
		19 juin 2020					
		20 juin 2020					
		Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 21 mai 2020 / 11 juin 2020					

NOTES

a)

Programmes d'études

B : baccalauréat

GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité

GC : certificat en gestion de la construction

GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements

PI : certificat en production industrielle

CT : certificat en télécommunication

TS : certificat spécialisé en génie des technologies de la santé

b)

Activités

C : cours

TP : travaux pratiques

LABO : laboratoires

TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines

LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c)

À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.

Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.